



Compte-rendu n°1

Séance d'installation du nouveau mode de gouvernance de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian : le CODIR Samedi 6 avril 2024 – 9h30 – 12h00 – Salle Marc CHAGALL

Au terme d'un processus initié par Monsieur le Directeur Emilien ROESS, consistant à promouvoir un nouveau mode de gouvernance au sein de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian, appelé communément un CODIR (COmité de DIRection), et suite aux élections d'un Collège de Résidants, a eu lieu en date du samedi 6 avril 2024, et pour la première fois, une séance d'installation des membres siégeant aboutissant sur une première réunion CODIR.

A 9h30, Monsieur le Directeur ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur implication, leur investissement et leur adhésion au projet d'un nouveau mode de gouvernance, qui, par cette séance, devient concret.

Après un tour de table de présentation des membres ([voir annexe 1 : liste d'émargement](#)), est désignée comme secrétaire de séance, Madame Marine CASSEZ, Directrice-Adjointe.

Monsieur le Directeur, avant de revenir sur la genèse du projet, propose aux membres présents l'ordre du jour suivant ;

- 1) Constitution d'un Règlement de Fonctionnement
- 2) Election d'un délégué des délégués et de son suppléant
- 3) Divers

Ce dernier étant approuvé à l'unanimité, Monsieur Emilien ROESS retrace le projet, de son origine à son aboutissement ([voir annexe 2 : genèse d'un CODIR](#)).

Point 1 : Constitution d'un Règlement de Fonctionnement

L'ensemble des membres présents élabore un règlement de fonctionnement annexé au présent compte-rendu ([voir annexe 3 : Règlement de Fonctionnement CODIR](#)).

Point 2 : Election d'un délégué des délégués et de son suppléant

Conformément au Règlement de Fonctionnement nouvellement rédigé, et sans attendre la prochaine réunion des membres du CODIR, il est proposé de procéder à l'élection d'un délégué des délégués.

Monsieur le Directeur appelle les candidats à se prononcer.

Seul Monsieur Pierre BATTESTINI est candidat.

Ce dernier est élu à la majorité absolue.

A la suite de cette élection, et toujours conformément au Règlement de Fonctionnement, les membres du Collège des Résidants sont appelés à élire un suppléant.

Monsieur Emilien ROESS appelle les candidats à se prononcer.

Madame Marie-Louise GAUTHIER se porte candidate, ainsi que Monsieur Marc BRYOIS.

Le vote par bulletin secret est demandé.

Le dépouillement des bulletins donne place Madame Marie-Louise GAUTHIER en tête des voix. Elle est ainsi investie du rôle de suppléante.

Point 3 : Divers

Le point suivant de l'ordre du jour étant les divers, Monsieur le Directeur Emilien ROESS souhaite anticiper la présentation du bilan comptable de l'année 2023 qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association de Gestion & d'Animation de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian.

Il évoque un bilan comptable négatif de plus de 163 000 euros, en grande partie dû à la hausse de la redevance du propriétaire 3F suite aux travaux de réhabilitation du clos thermique, et conformément à l'engagement de l'Association en avril 2019.

Toutefois, Monsieur le Directeur, n'ayant pas la maîtrise de l'ensemble des informations, s'engage à revenir auprès des membres lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant pas de question de membres présents, Monsieur le Directeur lève la séance à 12h00, et propose de partager le verre de l'amitié.

Emilien ROESS,

Pierre BATTESTINI

Directeur.

Délégué des délégués.